

L'an deux mil vingt-et-un, le 10 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la cantine de l'ancienne école d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2021**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 14</b>		
<b>Présents : 10</b>		
<b>Votants : 13</b>		
<b>Votes</b>	<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, Mme Violaine NEUVY, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, Mme Emmanuelle BEAUR.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, Mme Cynthia SERRAZ.

Étaient absents : M. Aurélien THABUTEAU.

Procurations : Mme Caroline DHYEVRE donne procuration à M. Vincent LAUER, M. Alexandre CHABAUTY donne procuration à M. Alexandre CHASSAT, Mme Cynthia SERRAZ donne procuration à Mme Sylviane TESSIER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Signature d'une convention avec un food truck pour la période estivale de 2021**

Suite à la proposition du Conseil Municipal d'installer un food truck sur la commune d'Antigny pour redynamiser l'aire de loisirs cet été. Une étude de plusieurs prestataires a été réalisée et il a été décidé d'autoriser un food truck à s'installer sur l'aire de loisirs du 15 juillet au 15 septembre 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE la commune a signer une convention avec un food truck pour la période estivale de 2021.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.**

Fait à ANTIGNY, le 14 juin 2021

Le Maire,  
Vincent LAUER

